



COMPTE RENDU DES DEBATS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 14 janvier 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc — Mmes POULLET Danielle – BAECKER Sybille - Marie-Gil SCHMITT – MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – Alain BECHARD – James NEVEU - MM. Jonathan ALTIER - REBUFFAT Jacky -

ABSENTS : Mmes FOURES Josiane - DE CORO Jessica – GIBOULET ARNAUD Sophie - MENALDO KEBDANI Nadia –

PROCURATIONS : Madame FOURES à Monsieur TIXADOR
Madame DE CORO à Mme HURLIN
Madame GIBOULET ARNAUD à Monsieur HIBSCHELE
Madame MENALDO à Monsieur REBUFFAT

Soit 19 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Madame Marie-Gil SCHMITT est désignée secrétaire de séance.
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 08 décembre 2021** :

Le compte rendu de la séance du 08 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. **Election d'un nouvel adjoint** :

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal d'élire les adjoints, et au maire d'accorder des délégations. Un poste d'adjoint étant vacant, il indique que Madame Josiane FOURES est candidate à ce poste. Comme le prévoit la réglementation, le vote se tiendra à bulletin secret, derrière le paravent.

Les assesseurs sont Monsieur TIXADOR et Monsieur REBUFFAT. Chaque conseiller municipal a ensuite été appelé nominativement selon la liste de présence ; les élus étant titulaires d'une procuration ont voté 2 fois.

Madame PANAFIEU signale qu'en tant que représentante de Vic, il n'y a plus d'adjoint à Vic. Elle précise « qu'elle va s'y opposer, que ce n'est pas une question de personne, mais une question de représentation de Vic et que cela est susceptible de renouveler une guerre entre les hameaux ».

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Monsieur le Maire rappelle que dans le conseil municipal il y a 3 élus de Vic.

Monsieur CHABAUD rajoute que ce n'est pas une règle mais une tradition.

Monsieur le Maire prend acte que madame PANAFIEU et Monsieur CHABAUD regrettent que la tradition d'avoir un adjoint de Vic ne soit pas respectée malgré 3 élus du même hameau.

Monsieur HIBSCHELE précise que depuis deux ans, il n'a jamais vu en mairie, une personne demander à rencontrer un adjoint de Vic, d'Aubarne ou de Russan.

Madame PANAFIEU répond que les contacts se font peut-être en direct.

Monsieur REBUFFAT demande combien il y a de bulletins. Ce à quoi il lui est répondu qu'il est prévu un bulletin au nom de la candidate et un bulletin blanc, avec possibilité de déposer aussi une enveloppe vide.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire demande s'il y a une autre candidature. En l'absence d'autre candidat, l'élection peut avoir lieu.

A la fin du vote, il a été constaté 19 enveloppes. A l'issue du dépouillement, le résultat a été le suivant :

13 bulletins POUR

5 bulletins BLANCS

1 enveloppe VIDE

Monsieur le Maire a constaté les votes et a déclaré que Madame Josiane FOURES était élue adjointe au maire.

4. Vote de la nouvelle enveloppe indemnitaire :

Monsieur le Maire indique qu'en accord avec les élus concernées, et dans le respect de la réglementation, l'indemnité du poste de la nouvelle adjointe va être scindée en 2 indemnités identiques entre l'adjointe nouvellement élue, et une conseillère municipale déjà titulaire de délégations.

Mesdames DE CORO et GIBOULET-ARNAUD seront déléguées à l'ALSH, au conseil municipal des jeunes, aux festivités... Un tableau détaillé à venir précisera la répartition des délégations de ces élus. Ces postes d'élus délégués sont instaurés grâce à la diminution des indemnités du maire et des adjoints. L'enveloppe indemnitaire reste la même que précédemment.

Monsieur REBUFFAT demande confirmation que les postes de conseillers délégués ne sont pas soumis au vote, et résume la répartition : 2 nouvelles élues déléguées avec 2 indemnités et 1 indemnité d'adjointe divisée entre 2 élues. Concernant la nouvelle adjointe, il demande d'une part si les délégations sont du ressort du maire et d'autre part, si cette personne va prendre la place de Madame PANAFIEU.

Monsieur TIXADOR confirme que c'est bien le maire qui délègue une partie de ses fonctions aux conseillers.

Madame PANAFIEU trouve que le système apparaît comme très compliqué et attend la répartition.

A l'issue de ces échanges, la nouvelle enveloppe indemnitaire des élus répartissant les indemnités entre le maire, 5 adjoints et 3 conseillères déléguées est approuvée par 16 voix pour, 2 absentions (Mme MENALDO KEBDANI – M. REBUFFAT) et 1 voix contre (Mme PANAFIEU)

5. Convention traditions taurines avec la CA Nîmes Métropole :

Monsieur TIXADOR rappelle que cette convention, jointe à la convocation, est votée tous les ans, et donne la parole à Monsieur ALTIER

Monsieur ALTIER indique qu'une réunion est prévue le lendemain avec Nîmes Métropole qui offre le concours d'abrivado de 2 manades le samedi, ainsi qu'une pena. Il précise que la fête votive se tiendra à l'espace Paul Maubon notamment en utilisant le nouveau local associatif. Le parcours de l'abrivado est prévu dans l'enceinte de l'espace Paul Maubon et l'encierro se déroulera dans le champ.

A la question de Madame HURLIN demandant si des arènes étaient prévues, Monsieur ALTIER répond que les arènes sont liées à des spectacles de Nîmes Métropole ; pour des questions de responsabilité et d'assurance le comité des fêtes ne souhaite pas solliciter le montage d'arènes durant la fête votive.

Il demande des précisions sur la localisation de la licence IV communale. Ce à quoi Monsieur TIXADOR répond que cette licence ne peut plus être déplacée compte tenu de la réglementation très restrictive. Elle sera donc domiciliée à l'espace Paul Maubon.

Madame HURLIN indique que la directrice de l'école a été informée du volet éducatif des traditions taurines.

Monsieur ALTIER ajoute que le bureau du comité des fêtes a été remanié. Les noms ne changent pas mais la répartition des missions évolue.

A l'issue de cette explication, la convention relative aux traditions taurines pour l'organisation de spectacles sur la commune, est approuvée à l'unanimité.

6. Convention avec la ville de Nîmes pour le renouvellement du dispositif « Passeports été 2022 » :

Monsieur le maire indique que, comme chaque année, la commune va renouveler la ville de Nîmes pour la participation au dispositif « passeports été », destiné aux jeunes de la commune, est soumise à renouvellement. Comme l'année précédente, 20 passeports seront commandés en 2022.

Sans observations, elle est approuvée à l'unanimité.

7. Approbation des états financiers actualisés proposés par le SMEG pour les travaux sur la RD 18

Monsieur le maire rappelle que des états financiers estimatifs comprenant les frais d'études ont déjà été soumis à l'approbation du conseil municipal de décembre. Il s'agissait alors, pour le SMEG, d'avoir la garantie que la commune prendrait en charge les frais d'études, même si elle ne souhaitait plus, par la suite, réaliser les travaux, comme cela a été le cas avec d'autres collectivités. Aujourd'hui, le SMEG, qui a estimé plus précisément les travaux à réaliser pour chacune des tranches et suite aux études engagées, souhaite les soumettre à l'avis du conseil municipal. Les nouveaux états à approuver étaient joints à la convocation.

	TRANCHE 1		TRANCHE 2		TOTAL COMMUNE	ESTIMATION Déc 2021
	SMEG	COMMUNE	SMEG	COMMUNE		
BTA	138 884,04	0	62 787,55	0	0	23000,00
EPC	9 000,00	54 932,10	9 000,00	59 020,90	113 953,00	110 000,00
TEL	0	46090,5	0	20 581,00	66 671,50	55 000,00
					0,00	
					180 624,50	188 000,00 €

Madame PANAFIEU demande des précisions sur le gros écart constaté sur les devis relatifs au réseau BTA entre les estimations de décembre et de janvier.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une dépense prise en charge par le SMEG. Pour la commune, il est constaté une baisse d'environ 8 000.00 €. L'écart constaté sur le BTA semble concerner un renforcement de réseau que le SMEG souhaite réaliser conjointement avec l'enfouissement des réseaux secs.

Monsieur REBUFFAT demande s'il est possible de surseoir à statuer car la remarque de Madame PANAFIEU est justifiée et précise que personnellement il manque d'information.

Monsieur le maire signale que depuis la réception de l'enveloppe de convocation, les élus ont la possibilité d'obtenir des renseignements entre autres auprès de la secrétaire générale pendant les heures d'ouverture de la mairie et pour tous les élus, même l'après-midi.

Monsieur TIXADOR sollicite ensuite l'avis du conseil municipal : 3 élus (Mmes PANAFIEU – MENALDO et M. REBUFFAT) souhaitent un report du vote. Au vu du résultat, Monsieur le maire soumet l'approbation des états financiers au vote de l'assemblée.

Les états financiers définitifs proposés par le SMEG pour chacune des 2 tranches des travaux d'enfouissement des réseaux secs (BTA – EPC – TEL) sont approuvés par 16 voix pour, et 3 voix contre (Mmes PANAFIEU – MENALDO KEBDANI – M. REBUFFAT).

8. Question diverses

8.1 Brûlage des végétaux : Madame HURLIN souhaite rappeler qu'il est toléré uniquement s'il y a une déclaration préalable en mairie et qu'il ne concerne que les végétaux issus des OLD. Beaucoup de riverains se plaignent auprès de la mairie des feux à l'intérieur du village.

Monsieur CHABAUD ajoute qu'il est également autorisé dans le cadre de l'activité agricole et dans le cas de brûlage autorisé, les pompiers doivent être prévenus.

8.2 Monsieur ALTIER indique que des clous ont été déposés dans les chemins proches (CH. De Fontanelle et Vigne Serra) de la cabane des chasseurs. Monsieur CHABAUD ajoute que ceux-ci les ont d'ailleurs ramassés.

Madame HURLIN demande si quelqu'un a entendu parler de vols de piquets à chevaux sur la commune. Monsieur REBUFFAT confirme que ces faits ont été évoqués sur les réseaux sociaux.

8.3 Monsieur ALTIER demande s'il est possible d'une part, d'équiper le tractopelle de la mairie avec des fourches, notamment pour le transport des barrières taurine pour la fête.

Monsieur CHABAUD indique que c'est compliqué car le montage de fourches impose l'installation d'un clapet de sécurité qui risque de faire perdre des capacités de levage au tractopelle. Une solution reste à l'étude.

Monsieur ALTIER sollicite la mairie afin que le cimetière d'Aubarne soit fermé durant la fête votive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18

Le Maire,

Gilles TIXADOR



Handwritten signatures in blue ink, including several illegible signatures and the name 'Tixador' written in a stylized script.